

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE FLAYAT

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 juin 2020

Le Conseil Municipal de la commune de FLAYAT s'est réuni le 11 juin deux mille vingt à dix-neuf heures trente minutes sous la présidence de Mme le Maire, Marie-Hélène MICHON.

Etaient présents : M-H. MICHON, Maire - P. MOUNAUD, 1^{er} adjoint - N. VILLETTELLE, 2^{ème} adjoint - J-Y. HOUARD, 3^{ème} adjoint - J-L. VERGNE - A. DUTHEIL - E. BERNARD - G. ANDANSON - L. GAYET - C. MUGNIER.

Etait excusé : Eric MASCRIER

Secrétaire de séance : N. VILLETTELLE

La séance est ouverte à 19h02

Mme le maire ouvre la séance en précisant que l'ordre du jour est un peu chargé.

Approbation des procès-verbaux des réunions du 28 janvier et 25 mai 2020 à 19h30 et 20h :

Le PV du 28 janvier est approuvé à l'unanimité par les conseillers présents à cette réunion.

Le PV du 25 mai à 19h30 pour l'élection du maire et des adjoints est approuvé à l'unanimité.

Sur le PV du 25 mai – 20 h, il est nécessaire d'apporter une modification à la commission extérieure à la commune « Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement ». La modification des statuts impose un seul titulaire et un seul suppléant : Titulaire P. Mounaud – suppléant : J.Y. Houard.

Le PV intégrant cette modification a été adopté à l'unanimité.

Approbation du compte de gestion 2019 – Commune :

Le budget de fonctionnement 2019 s'élevait à 353 906€ en recette et en dépense. Dans les faits, les recettes nettes ont été de 343 219,32€ et les dépenses aussi inférieures à 294 430,22 €. De ce fait, nous avons en 2020 un résultat de l'exercice de 48 789,10 € auquel il faudra ajouter celui que nous avons eu en début d'année 2019, soit un report net pour 2020 de 105 633,32€ sur le budget de fonctionnement.

Le budget d'investissement 2019 s'élevait à 397 620€ en recette et en dépense. Dans les faits, les recettes, 118 457,51€, comme les dépenses, 128 927,77€ ont été bien inférieures. Le solde est cependant négatif de 10 470,26 € et il est donc déduit du bénéfice de fonctionnement. Cet écart important entre le réalisé et le prévisionnel résulte du fait que nous avons inscrit au budget des dépenses importantes pour la zone artisanale, même si nous savions qu'elles ne seraient pas réalisées car il n'y avait pas de projet élaboré.

Suite à cette présentation le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

Approbation du compte de gestion 2019 – régie cimetièrè :

Les recettes ont été de 1320€ et les dépenses ont été de 7830,86€ en intégrant 5000€ qui a été affecté à l'installation du columbarium. Avec la reprise des résultats de 2019, le résultat pour 2020 est de 1742,54€.

Le compte de gestion de la régie cimetièrè est adopté à l'unanimité.

Vote du compte administratif 2019 – Commune :

M. le 1^{er} adjoint propose ensuite le vote du compte administratif dont les résultats sont identiques au compte de gestion. Il est adopté à l'unanimité des votants, le maire ne votant pas.

Vote du compte administratif 2019 - régie cimetière :

Le compte administratif présente des résultats identiques au compte de gestion et après avoir été proposé au vote par M. le 1^{er} adjoint, il est adopté à l'unanimité des votants, le maire ne votant pas.

Affectation du résultat 2019 - Commune :

Il est proposé de reporter le solde de 2019 sur le budget de fonctionnement. Après intégration du reste à réaliser de 2019, il s'élève à 105 633,32€. Cette affectation est adoptée à l'unanimité.

Affectation du résultat 2019 - régie cimetière :

Il est enfin proposé de reporter le solde de 2019 sur le budget de 2020, soit 1742,54€ pour le cimetière : adopté à l'unanimité.

Vote des taux d'imposition :

La commission des finances a examiné les questions liées aux finances et a émis l'avis qui suit.

Les taux d'imposition n'ont pas été relevés depuis l'exercice 2016 et ils sont actuellement à

- 46,02% pour la taxe foncière non bâti

- 11,07% pour la taxe foncière bâtie

Ces deux taxes devraient rapporter 58 701€ en 2020.

Ces taux apparaissent inférieurs aux taux moyens départementaux et nationaux, mais une analyse plus fine permet de constater qu'ils sont assez similaires à ceux des communes de même taille de notre département.

Une croissance de 2% comme en 2016 a peu d'influence sur le montant des ressources et le besoin n'est pas évident.

L'an dernier, il avait été constaté que l'équipe précédente n'avait pas mis en œuvre d'augmentation ces dernières années et que ce projet n'avait pas été intégré par les nouveaux élus. On avait considéré qu'il serait important que cette question soit examinée en début de mandat par la municipalité élue au printemps 2020.

Depuis, nous avons appris que la suppression de la taxe d'habitation va aboutir à ce que les communes soient bénéficiaires de la part du département de la taxe sur le foncier bâti. En fait la part départementale est plus élevée que la part communale et l'Etat prévoit donc de baisser le taux départemental au moment où ils nous transféreront cette taxe afin que nos ressources fiscales restent au même niveau. Ceci aura pour conséquence de baisser le niveau d'imposition pour les contribuables sur le foncier bâti. Nous pourrions donc proposer de ne pas augmenter notre foncier bâti cette année, mais de ne pas mettre en œuvre la totalité de la réduction que nous proposera l'Etat en 2021 : ceci serait une manière de faire évoluer la taxe sur le foncier bâti de façon tout à fait indolore pour le contribuable.

Après ces explications, le vice-président a proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2020. Le conseil municipal a adopté à l'unanimité la proposition de ne pas augmenter les taxes pour 2020.

Vote du budget primitif 2020 – Commune :

Ce point a été examiné en commission des finances qui a émis l'avis qui suit.

La situation du budget de la commune reste saine pour les raisons suivantes :

- il n'y a pas de difficulté de trésorerie puisque le compte courant au trésor reste positif avec une moyenne annuelle de 80 000 à 100 000€.

- la dotation de l'Etat est restée stable au cours des 3 dernières années et elle représente plus du 1/3 de nos ressources de fonctionnement : un peu plus de 125 000 €.

- la commune emprunte régulièrement pour financer ses travaux, notamment parce que les subventions n'arrivent que plus tard, mais elle n'a pas emprunté en 2019 et ne devrait pas le faire en 2020. L'encours d'emprunt qui était de 340 464€ début 2018 sera de 200 310 € fin 2020. Nous procéderons ensuite à un nouvel emprunt début 2021 pour financer la rénovation du bâtiment de la Poste.

Le projet de budget 2020 a été élaboré en fonction des dotations de l'Etat et de nos différentes dépenses et projets d'investissement.

Pour le budget de fonctionnement, le projet est en légère augmentation car nous avons un résultat de fonctionnement reporté de 2019 supérieur à ce que nous avons l'an passé.

Globalement, ce budget se répartit en 3 parts à peu près égales :

- 1/3 de fonctionnement courant,
- 1/3 de charges de personnels
- 1/3 pour les contributions aux différents syndicats : SDIS, SIAEPA, Syndicat de Méouze, Syndicat intercommunal Bassin scolaire, PNR ainsi que les indemnités aux élus évoquées lors du dernier conseil et les subventions pour les diverses associations.

Le solde est reversé au budget investissement.

Pour le budget d'investissement, il est aussi en nette croissance car il intègre le projet de rénovation du bâtiment de la Poste en dépense et en emprunt. En fait, il faut savoir que la totalité de ce budget ne sera pas consommée en 2020 car le projet n'aboutira qu'en 2021, mais on l'intègre en quasi-totalité sur le budget 2020 afin d'être transparent avec le trésorier et la préfecture sur ce projet. Il en est de même pour l'emprunt, il est presque certain que nous ne l'engagerons pas en 2020, mais seulement en 2021, mais nous le présentons dès maintenant.

Après avoir examiné plus précisément les différentes lignes des budgets qui avaient été remises en séance, le budget a été proposé au vote.

Ce budget est adopté à l'unanimité.

- Vote du budget primitif 2020 - Régie cimetièrè :

Pour la régie : 1742,54€ de report de 2019 + 1000€ de recettes, soit un budget de 2742,54€ en recettes et en dépenses. Les dépenses se répartissent entre les équipements pour les agents et les petites fournitures.

Ce budget est adopté à l'unanimité.

Prime exceptionnelle aux agents dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire :

Suivant le Décret n° 2020-570 du 14 mai 2020, une prime exceptionnelle peut être versée à certains agents de la fonction publique territoriale qui ont assuré la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 :

Après discussion sur l'engagement des agents de la commune et après avoir aussi évoqué le fait qu'ils se sont investis alors que leurs collègues n'avaient pas toujours travaillé sur les autres communes, les élus valident l'attribution d'une prime et un arrêté sera pris par Mme le Maire.

Projet de rénovation petit patrimoine - validation choix entreprises et nouveau plan de financement :

Le 06 avril 2020, la commission restreinte « travaux » s'est réunie pour valider les devis du projet de rénovation du petit patrimoine : fontaine de Manaly, puits de Sagnat et four à pain de Flayat. Elle propose de retenir :

- Pour le four à pain : CLAVREUL maçonnerie 15 717,15 € H.T.
GREGOIRE ET BREUIL menuiserie 3 809,09 € H.T.
- pour fontaine/lavoir/murs/calade/escalier de Manaly
L'ŒIL ET LA MAIN 12 600 € H.T.
- pour le puits de Sagnat
L'ŒIL ET LA MAIN 1 600 € H.T.

Le coût global de ces 3 opérations est de 33726,24€ dont les aides de l'Europe et de la Région pourraient atteindre 22400€ : resterait un autofinancement de 11326,24€

Les élus approuvent le projet, valident le plan de financement à l'unanimité.

Projet rénovation énergétique dans logement communal - validation choix des entreprises et nouveau plan de financement :

Le 06 avril 2020, la commission restreinte « travaux » s'est réunie pour valider les devis du projet de rénovation énergétique dans un logement communal.

Devis retenus : MARTIN Ch. Menuiserie 5344 €
POUMEYROL ch. électricité –chauffage 3 519,40€
SARL LACOUR peinture isolation 6 462,20 €,

Cet investissement bénéficiera d'un financement de l'Etat dans le cadre du DETR à hauteur de 35%. Il restera à la charge de la commune : 9561,54€.

les élus approuvent le projet, valident le plan de financement à l'unanimité.

Syndicat Départemental des Énergies de la Creuse :

- Modernisation des installations d'éclairage public dans les villages et le bourg : Le 10 mars dernier, une rencontre a eu lieu en mairie avec le responsable du service éclairage car il y avait lieu de faire un point sur l'ensemble des travaux de création et modernisation de l'éclairage public sur la commune. Suite à ces échanges,
 - il a été décidé de demander le chiffrage du passage des lanternes IVF 70W et 100W en 50 W avec le calcul du retour sur consommation
 - De recevoir les caractéristiques des lanternes SHP pour prévoir leur remplacement
 - D'obtenir l'aide du SDEC pour déposer une candidature pour le label Villes et Villages étoilés

Sur ce premier point, le SDEC a bien pris en compte notre demande, mais n'a pas pu nous transmettre un devis du fait des difficultés liées à la pandémie.

- Horaires de nuit : Sur ce deuxième point, la commune s'est engagée à demander le label « Villes et Villages étoilés » afin d'être véritablement acteur du projet de réserve internationale de ciel étoilé (RICE) auquel postule le PNR Millevaches en Limousin. Ce sera aussi un atout de développement touristique, comme ont déjà pu en bénéficier en France le Pic du Midi et le parc du Mercantour. Dans cet objectif, mais aussi dans un but d'économie budgétaire (le coût de l'éclairage public de la commune dépasse les 10 000€ annuel et pourrait ainsi être réduit de 30%), nous avons envisagé avec le SDEC la possibilité de modifier les horaires d'éclairage public de nuit du bourg et des villages. Après discussion avec le SDEC et le PNR, il serait possible d'expérimenter le non éclairage pendant les périodes de 2 mois entourant le solstice d'été, soit du 21 avril au 21 août car l'éclairage se fait sur cette période pour un temps limité le matin comme le soir. D'autre part, il semble que l'éclairage pourrait être limité à partir de 6h le matin et jusqu'à 21h le soir pendant les périodes allant de fin août à début avril car les activités extérieures sont beaucoup plus limitées sur cette période. Une prolongation de l'éclairage sera prévue dans le quartier du Café de l'Espace, le vendredi jusqu'à 23 heures.

Après discussions au sein du conseil, il est retenu de proposer ces modifications de l'éclairage public à titre expérimental pour un an selon les conditions précisées ci-dessus. Une mise en place gratuite de ces modifications par le SDEC devrait pouvoir être réalisée d'ici fin juin. Une information sera faite aux habitants de la commune avec la distribution du prochain bulletin municipal, soit avant la fin du mois de juin.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

- Projet d'enfouissement des réseaux et réaménagement des installations d'éclairage public. La poursuite de ce projet concernerait la rue des Gorces et le SDEC a été saisi en ce sens, considérant qu'il pourrait engager ces travaux en 2022.

Courrier de M. G. Fourcade : M Gilles Fourcade a formulé une demande écrite le 10 février 2020 pour demander l'installation de l'éclairage public au niveau de l'entrée de sa propriété située rue des Gorces. Une réponse lui sera faite dans le cadre du projet d'enfouissement des réseaux d'éclairage dans cette rue.

SIAEPA - validation des statuts. Mme le maire présente les nouveaux statuts qui ont été modifiés récemment.

Le projet est adopté à l'unanimité.

Recensement de la population 2021 : En 2021, le recensement aura lieu sur la commune, il faut désigner un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation et de la réalisation de la collecte du recensement. La proposition est de désigner M.C. Battut en qualité de coordinateur. Adopté à l'unanimité.

Délégations à Mme le Maire pour accomplir certains actes : Mme le maire donne lecture des articles L2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales qui permettent de lui attribuer certaines délégations. Ce texte est adopté à l'unanimité.

Point sur les travaux de réhabilitation ancienne poste : L'appel d'offres avait bien été lancé pour des retours pour le 7 mai. Il comportait 9 lots selon les différents champs professionnels. Nous avons bénéficié d'un nombre important de réponses d'entreprises, essentiellement locales. Ceci devrait permettre de retenir les entreprises nécessaires pour tous les lots, sans doute avec des négociations sur quelques lots, mais le budget global reste actuellement dans l'enveloppe envisagée. Le permis de construire a été déposé et les travaux devraient donc pouvoir commencer au début de l'automne pour une livraison pour l'été prochain.

Mme Nelly Villetelle quitte la séance à 21h45. JY Houard assure le secrétariat de la fin du conseil.

Etude sur la redynamisation du centre bourg : Le rendu de l'étude a eu lieu le 21 février au Café de l'espace en présence du Président du PNR et de la Présidente du Département entre autres. Ces travaux vont permettre, aux élus et à la population souhaitant s'associer, de créer des conditions pour développer et mettre en place une stratégie économique pour le centre bourg. Florence Michon a apporté ses suggestions par mail le 21 février et montré tout l'intérêt qu'elle porte à ce projet communal. Mme le Maire l'a remercié et n'hésitera pas à la solliciter à nouveau. Mme le Maire a beaucoup apprécié le travail fait par ce bureau d'étude. Le syndicat Est-Creuse Développement lance maintenant des réflexions dans le cadre de la construction du contrat Régional autour de la revitalisation des centres bourgs. Elle pourra donc témoigner de son intérêt pour cette étude. La commission études et projets devra valoriser cette étude pour faire avancer des projets d'avenir. Une réunion publique sera organisée en juillet ou août avec Stéphane Grasser de l'ARBAN pour présenter cette étude.

Dossier « chantier école sur la rénovation de murs en pierres sèches sur le site de l'ancien presbytère » : Le 02/03/2020, le PNR nous a informés par courrier que notre projet a été retenu. Le PNR organisera donc les 1/2/3 septembre un chantier école pour les agents communaux et les 4/5/6 septembre 2020 pour les particuliers. Nous devons prévoir un logement pour 2 personnes du 1^{er} au 6 septembre.

Point sur la réouverture de l'école : L'école élémentaire et maternelle a fermé le vendredi 13 mars et a rouvert uniquement en présentiel le lundi 18 mai et le 25 mai sauf pour les maternelles de petite et moyenne section. L'ouverture est passée à 2 jours par semaine à partir du 2 juin et a ouvert totalement à partir du 8 juin. Le service garderie est assuré, la pause méridienne n'est plus assurée jusqu'à nouvel ordre. Ces décisions ont été prises en concertation avec les parents d'élèves

et le directeur d'école. Certains parents se plaignent de ne pas avoir de cantine, mais il paraît difficile d'aller plus loin pour les quelques jours qui restent. La réalité fait aussi que les grands-parents habitent souvent à proximité. Un courrier sera adressé aux parents pour leur indiquer que tout sera mis en œuvre pour que cette question soit réglée pour la rentrée.

Versement des subventions à 3 associations communales : Pour faire face aux conséquences économiques financières et sociales inhérentes à la crise sanitaire, le gouvernement par l'ordonnance 2020-391 du 01 avril 2020 a donné au maire la possibilité de verser les subventions pour soutenir la pérennité des associations.

3 associations ont reçu leur subvention 2020 à hauteur de la subvention 2019 afin de soutenir rapidement leurs finances : Pays Sage, 1000 € - EAAF 1400 € - Entente du Sud Est Creusois 1000 €.

Pour les autres associations, elles ont été invitées à faire parvenir leurs demandes : elles seront examinées lors d'un prochain conseil municipal.

Demandes de l'Espace Associatif Alain Fauriaux : Il souhaite mettre en place un projet de jardin sur un terrain derrière l'école. Les activités peuvent concerner différents publics. Une partie du terrain derrière l'école avait déjà été mis à disposition d'un locataire de la commune et un autre espace pourrait être mis à la disposition de l'EAAF. Les élus donnent leur accord sur ce principe.

D'autre part, il demande à pouvoir bénéficier d'un emplacement public pour certaines activités durant l'été notamment pour le samedi 18 juillet : sur la place de l'église, un concert en formule places assises ainsi qu'un atelier « land 'art ». Accord de principe sous réserve de l'évolution de l'état sanitaire et des orientations gouvernementales. L'organisation d'un apéritif offert par la municipalité reste aussi envisagée ce même samedi 18 juillet, en étant attentif aux conditions sanitaires et climatiques.

Point de la commission communication : Au niveau des distributions d'informations et de bulletins, il reste des difficultés avec les boîtes aux lettres qui n'existent pas toujours. Le site internet fonctionne de manière intéressante et différents sujets viendront compléter le site. Une page « Facebook » a été créée et un travail va être organisé pour accroître son audience. Panneau Pocket est un outil qui fonctionne bien aussi. Le bulletin municipal de juin va être publié rapidement.

Deux expositions vont être mises en place avec le soutien du conseil départemental. Un concours de photos était envisagé mais ne pourra pas aboutir cette année, mais une exposition de photos sera organisée en lien avec le club du café de l'Espace.

Des décisions devront être prises concernant le projet de concert place de l'Eglise et la mise en place du traditionnel apéritif offert par la mairie.

Courrier de Mme S. Delbare : Mme Delbare nous interroge sur les conséquences de la 5^e génération de la communication mobile qui doit succéder à la 4G. Elle demande au maire des réponses sur des points précis de son courrier. Après avoir pris les renseignements en Préfecture et au Département, une réponse sera adressée à Mme Delbare indiquant qu'il n'y a pas actuellement de projet de développement de la 5G sur le département de la Creuse.

Questions diverses :

* les commémorations du 19 mars et 8 mai ont été annulées du fait de la pandémie. Un contact va être pris avec l'association des Anciens Combattants pour une manifestation spécifique qui pourrait être prévue le 14 juillet.

* Masques offerts par le Département : 1 masque par habitant de la commune. Certains ont déjà été distribués, les autres le seront avec le bulletin.

Eric Mascrier a fait don de dizaines d'ouvrages à la bibliothèque municipale qui vont être mis à la disposition des lecteurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h47.

Le Maire,



M-H. MICHON

Les secrétaires,

N. VILLETTELLE
JY. HOUARD

Les conseillers municipaux